

La Formation d'Accompagnement Scolaire



Pourquoi cette formation ?

Nous sommes heureux de constater que la loi de 2005, sur l'égalité des droits et des chances, facilite l'accès à la scolarisation des enfants porteurs de trisomie 21 à l'école de tous. Si cet accès s'améliore, il reste cependant à optimiser : sur le terrain, il existe un décalage entre la volonté politique affichée et une concrétisation lente. Au-delà des accompagnements spécialisés existants (enseignants référents, intervention d'organismes de type SESSAD etc.), nous constatons qu'il est utile d'avoir des échanges très fréquents avec les équipes enseignantes encore peu formées et/ou sensibilisées au handicap mais aussi qu'il faut assurer un suivi important à la maison pour valider l'acquisition des compétences / connaissances.

En quoi consiste-elle ?

Cette formation permet de partager des cas concrets : exercices sur lequel l'enfant/l'adolescent a buté, consignes qu'il ne comprend pas, lignes d'écriture... pour lesquels un avis et/ou des conseils pédagogiques sont utiles.



A qui s'adresse-elle ?

Cette formation s'adresse à l'ensemble des accompagnants volontaires :

- du cadre familial :
parents, famille, accompagnateurs, bénévoles
- du cadre scolaire :
enseignants, auxiliaires de vie scolaire.

Combien coûte-elle ?

- 10 euros / formation pour les adhérents de l'association Trisomie 21 Paris
- 20 euros / formation pour les non adhérents
- Corps enseignants et AVS : nous contacter



Qui l'anime ?

Ces ateliers seront animés par un enseignant spécialisé travaillant en UPI (Unité Pédagogique d'Intégration).

Quand est-elle prévue ?

Le jeudi 11 mars de 19h30 à 21h30



Où se déroule-elle ?

Au Centre Daviel
Salle 12
24 rue Daviel
75013 Paris

Pour vous inscrire

**Contactez nous
au 06 25 85 08 05**

**Trisomie21-
paris@hotmail.fr**